



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Chef d'équipe gros oeuvre

Niveau IV

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CEGO	RC	TP-01235	04	07/09/2016	07/09/2016	1/26

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Chef d'équipe gros oeuvre

Sigle du titre professionnel : CEGO

Niveau : IV

Code(s) NSF : 232p - Conduite des travaux, encadrement de chantier, métré, dans le gros oeuvre-

Code(s) ROME : F1703, F1701

Formacode : 22354

Date de l'arrêté : 22/08/2016

Date de parution au JO de l'arrêté : 07/09/2016

Date d'effet de l'arrêté : 21/10/2016

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CEGO	RC	TP-01235	04	07/09/2016	07/09/2016	3/26

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant de 3 ans d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CEGO	RC	TP-01235	04	07/09/2016	07/09/2016	4/26

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel CEGO

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Définir et mobiliser les moyens matériels et humains d'une équipe gros oeuvre Organiser le travail quotidien d'une équipe gros oeuvre Implanter les éléments de construction gros oeuvre	05 h 15 min	La mise en situation se déroule dans une salle de type « salle de cours » avec des tables séparées. A partir du dossier technique d'un projet de réalisation d'un bâtiment qui lui est remis, le candidat dispose de 4h55 pour réaliser par écrit le travail qui lui est demandé. Après correction de l'épreuve écrite par le jury, le candidat aura 0h20min pour argumenter oralement devant le jury la production qu'il aura réalisée précédemment.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Exécuter avec son équipe un ouvrage gros oeuvre Animer et gérer les relations d'une équipe gros oeuvre	00 h 20 min	Le jury interroge le candidat en s'appuyant sur un guide de questionnement.
▪ Questionnaire professionnel	Sans Objet		Sans objet.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet.
Entretien final		00 h 25 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Y compris le temps d'échange de 10 minutes avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	06 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

A partir du dossier technique d'un projet de réalisation d'un bâtiment comportant des plans, descriptif et planning TCE, le candidat devra définir les besoins en main d'œuvre, matériel et matériaux pour réaliser une partie du gros œuvre du bâtiment et réaliser des documents nécessaires à la préparation et à la réalisation des travaux confiés à une équipe gros œuvre.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CEGO	RC	TP-01235	04	07/09/2016	07/09/2016	5/26

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Sans objet.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet.

Précisions pour le candidat VAE :

Sans objet.

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Préparer le travail quotidien d'une équipe gros œuvre					
Définir et mobiliser les moyens matériels et humains d'une équipe gros oeuvre	<p>Les documents de préparation sont conformes aux spécifications de qualité. Les plannings journaliers sont en adéquation avec le planning général et les moyens de l'entreprise. Les métrés pour la détermination des matériels et matériaux sont exacts et présentent des libellés précis. La liste du matériel et des matériaux est en cohérence avec la nature de l'ouvrage à réaliser. La constitution de l'équipe est en adéquation avec les impératifs du chantier.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CEGO	RC	TP-01235	04	07/09/2016	07/09/2016	6/26

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Organiser le travail quotidien d'une équipe gros œuvre	<p>Les plannings journaliers sont détaillés par tâches élémentaires et précisent un ordonnancement des tâches logique.</p> <p>Les croquis d'exécution sont lisibles par les ouvriers.</p> <p>Les modes opératoires sont exploitables par une équipe en maçonnerie et/ou en béton armé.</p> <p>Les problèmes techniques sont appréhendés.</p> <p>Les nuisances particulières du chantier sont repérées et la gestion des déchets de chantier est rationnelle.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser avec son équipe le gros œuvre d'un bâtiment					
Implanter les éléments de construction gros œuvre	<p>Le mode opératoire pour implanter est complet, cohérent et précis.</p> <p>Les croquis d'implantation sont clairs et exploitables.</p> <p>Les carnets de nivellement sont correctement renseignés.</p> <p>Les méthodes et les moyens de contrôle utilisés sont justifiés.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exécuter avec son équipe un ouvrage gros œuvre	<p>Les croquis et/ou directives facilitent la compréhension de l'équipe.</p> <p>Les contrôles de l'avancement des travaux sont conformes au découpage des tâches élémentaires.</p> <p>Les documents de suivi des travaux sont pertinents.</p> <p>Les solutions d'ajustement du planning sont judicieusement adaptées à la situation.</p> <p>Les consignes visant la qualité et le respect de l'environnement sont présentes.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animer et gérer les relations d'une équipe gros œuvre	<p>Les consignes sont exprimées de façon directive, claire, sans ambiguïté, cohérente et intelligible, permettant une bonne compréhension.</p> <p>La connaissance approfondie de la chronologie et des techniques de mise en œuvre du gros œuvre est démontrée par une description des travaux comprise des chefs d'équipes et sous- traitants.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Sans objet.					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CEGO	RC	TP-01235	04	07/09/2016	07/09/2016	7/26

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Mettre en œuvre des modes opératoires	Implanter les éléments de construction gros œuvre
Organiser, préparer une action	Organiser le travail quotidien d'une équipe gros œuvre
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Exécuter avec son équipe un ouvrage gros oeuvre

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre CEGO

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 05 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Argumentation orale (20 minutes), entretien technique (20 minutes), échange sur le dossier professionnel (10 minutes) et entretien final (15 minutes).

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Lors de la mise en situation professionnelle, les espaces de travail seront suffisamment éloignés pour éviter tout échange d'informations entre candidats.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CEGO	RC	TP-01235	04	07/09/2016	07/09/2016	8/26



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Chef d'équipe gros oeuvre

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CEGO	RC	TP-01235	04	07/09/2016	07/09/2016	9/26

CCP

Préparer le travail quotidien d'une équipe gros œuvre

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Organiser le travail quotidien d'une équipe gros œuvre Définir et mobiliser les moyens matériels et humains d'une équipe gros oeuvre	03 h 45 min	A partir d'un dossier de cadrage qui lui est remis et pendant 3 h 25 mn, le candidat produit les documents demandés en lien avec les deux compétences à évaluer. Après correction de l'épreuve écrite par le jury, le candidat aura 0h20min pour argumenter oralement devant le jury la production qu'il aura réalisée précédemment.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans Objet		Sans objet.
▪ Questionnaire professionnel	Sans Objet		Sans objet.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		03 h 45 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CEGO	RC	TP-01235	04	07/09/2016	07/09/2016	11/26

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

A partir du dossier technique d'un projet de réalisation d'un bâtiment comportant des plans, descriptif et planning TCE, le candidat devra définir les besoins en main d'œuvre, matériel et matériaux et réaliser les documents pour organiser le travail quotidien d'une équipe gros œuvre. Après correction de l'épreuve écrite par le jury, le candidat aura 0h20min pour argumenter oralement devant le jury la production qu'il aura réalisée précédemment.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Sans objet.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CEGO	RC	TP-01235	04	07/09/2016	07/09/2016	12/26

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Préparer le travail quotidien d'une équipe gros œuvre

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

0 h 20 min pour l'argumentation orale de la production réalisée.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Lors de la mise en situation professionnelle, les espaces de travail seront suffisamment éloignés pour éviter tout échange d'informations entre candidats.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CEGO	RC	TP-01235	04	07/09/2016	07/09/2016	13/26

CCP

Réaliser avec son équipe le gros œuvre d'un bâtiment

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Implanter les éléments de construction gros œuvre	02 h 00 min	A partir d'un dossier de cadrage qui lui est remis et pendant 1 h 50 mn, le candidat produit les documents demandés en lien avec la compétence à évaluer. Après correction de l'épreuve écrite par le jury, le candidat aura 0h10min pour argumenter oralement devant le jury la production qu'il aura réalisée précédemment.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Exécuter avec son équipe un ouvrage gros oeuvre Animer et gérer les relations d'une équipe gros œuvre	00 h 20 min	Le jury interroge le candidat en s'appuyant sur un guide de questionnement.
▪ Questionnaire professionnel	Sans Objet		Sans objet.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 20 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CEGO	RC	TP-01235	04	07/09/2016	07/09/2016	15/26

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

A partir du dossier technique d'un projet de réalisation d'un bâtiment comportant des plans, descriptif et planning TCE, le candidat devra réaliser des documents nécessaires à l'implantation de l'ouvrage.

Après correction de l'épreuve écrite par le jury, le candidat aura 0h20min pour argumenter oralement devant le jury la production qu'il aura réalisée précédemment.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Sans objet.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Sans objet.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CEGO	RC	TP-01235	04	07/09/2016	07/09/2016	16/26

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser avec son équipe le gros œuvre d'un bâtiment

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

0 h 10 min pour l'argumentation orale de la production réalisée et 20 min pour l'entretien technique.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Lors de la mise en situation professionnelle, les espaces de travail seront suffisamment éloignés pour éviter tout échange d'informations entre candidats.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CEGO	RC	TP-01235	04	07/09/2016	07/09/2016	17/26

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Chef d'équipe gros oeuvre

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Salle(s) suffisamment éclairée(s) et équipée(s) de tables et chaises permettant le travail individuel des candidats	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table, trois chaises et d'un tableau papier.	Local assurant la confidentialité des échanges.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Un local fermé équipé au minimum d'une table, trois chaises et d'un tableau papier.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CEGO	RC	TP-01235	04	07/09/2016	07/09/2016	19/26

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Table de travail suffisamment grande pour y déplier des plans de format A3 et une chaise.	1	Sans objet.
Outils / Outillages	1	Fournitures scolaires classiques comprenant impérativement une calculatrice, un triple décimètre, une gomme et un ensemble de crayons de couleur.	1	Sans objet
	1	Tableau mural type «Véléda» de 2 m ² environ avec feutres couleur et effaceur, ou tableau papier.	1	Sans objet.
Équipements	1	Micro-ordinateur équipé des logiciels Word et Excel, vérifié en bon état de fonctionnement, vidé de tout fichier de travail et déconnecté du réseau interne ou externe.	1	Sans objet.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CEGO	RC	TP-01235	04	07/09/2016	07/09/2016	20/26

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Chef d'équipe gros oeuvre est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

CHEF D'EQUIPE GROS OEUVRE Arrêté du 02/08/2011		Chef d'équipe gros oeuvre Arrêté du 22/08/2016	
CCP	Diriger une équipe gros oeuvre sur un chantier de bâtiment	CCP	Préparer le travail quotidien d'une équipe gros oeuvre
		CCP	Réaliser avec son équipe le gros oeuvre d'un bâtiment

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CEGO	RC	TP-01235	04	07/09/2016	07/09/2016	21/26

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CEGO	RC	TP-01235	04	07/09/2016	07/09/2016	23/26

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

